RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT

DM-2025/034

Publié le 24/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

CULTURE-EMTD -Technique lumière- Semaine culturelle du 30/06 au 05/07/2025-JMB PRO TEC

Le Maire de Royat,

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

VU *le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

VU *le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

VU *la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

VU *la délibération du Conseil municipal n° D2025-025 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 du BA Actions Culturelles,*

VU *la proposition l'entreprise* JMB PRO TEC*, en date du 15/02/2025,*

CONSIDERANT *qu'il y a lieu de prévoir l'éclairage de la semaine culturelle à l'EMTD de la Ville de Royat,*

CONSIDERANT *que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,*

DECIDE

Article 1 : L'entreprise JMB PRO TEC, sise 60, rue des Mauvaises 63118 CEBAZAT est retenue pour l'éclairage de la semaine culturelle à l'EMTD de la Ville de Royat, pour un montant total de **2 100.00€ TTC.**

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :
- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise JMB PRO TEC
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 11/04/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO

VILLE DE ROYAT (P. de D.) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr..

DEVIS D-202502-173
Date: 15/02/2025

JMB PRO TEC
Siret: 82408860300017
60 RUE DES MAUVAISES
63118 CEBAZAT - FRANCE
Tél: 06-27-48-41-87
Votre interlocuteur: joseph MATIAS JMB PRO TEC
Email: jmbprotec@gmail.com

MAIRIE DE ROYAT
46 boulevard Barrieu
63130 ROYAT France

Prestation technique lumières 30 juin au 5 juillet 2025

Désignation	Qté.	Prix unit TTC	Mont. TTC	dont TVA
Technique lumières Journées des 30 juin au 5 juillet 2025 Salle de l'AvanC à Royat	6	350.00€	2 100.00€	0.00%

T.V.A. non applicable ou exonérée
TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI
Date de validité: 28/03/2025
Mode de règlement: Chèque ou virement

Total HT	2 100.00€
Total TTC	2 100.00€

Coordonnées bancaires:
CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN
IBAN: FR7618715002000800209896376
BIC: CEPAFRPP871

TVA NON APPLICABLE ARTICLE 293B DU CGI
MATERIEL INDIQUE OU EQUIVALENT
ASSURANCE: ALLIANZ SARL ALBESSARD RESIDENCE L'ENCLOS 3 RUE DU 8 MAI 15200 MAURIAC
CONTACT: 06-27-48-41-87

Bon pour Accord
Le Maire Marcel ALEDO

Visa finances

VILLE DE ROYAT (P. de D.)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de ROYAT

N°2021/.. 202502 173

BON DE COMMANDE

Commune de Royat

Hôtel de Ville - 46 Boulevard Barrieu
63130 Royat
Standard téléphonique : 04 73 29 50 80
Télécopie : 04 73 29 50 85
mairie@royat.fr

Date : 08/05/25	
Compte client n° :	
Commande passée par : A. Vinot	
Service EMTD	
Objet/opération :	
Budget / Compte d'imputation :	
Lieu d'exécution :	
Date d'exécution :	

Destinataire (fournisseur/prestataire) : JMB
NOM: JMB Protect
Adresse: 60 rue du mauvaison
Tél: 63118 Cébazat.
Courriel:

NUMERO SIRET : 216 303 081 000 14

compléter/effacer la colonne au choix

Référence	Description	Quantités	Prix unitaires HT ou TTC	TOTAL HT	ou TOTAL TTC
	Technique lumière du 30/05 au 05/06	6	350		2100 €
				- €	- €
				- €	- €
	Dans le cadre de la semaine culturelle 2025			- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
				- €	- €
			Sous-total	- €	- €
			Taux de T.V.A.	20,00%	
			T.V.A.	- €	
			Frais de port	- €	- €
			Total	- €	2100 €

Remarques : Veuillez déposer sur Chorus ainsi que votre RIB

NOM et Signature du responsable du service passant commande : EMTD de Royat Le Directeur

Visa du service financier :

Signature de l'ordonnateur : Marcel ALEDO, Maire (ou de son représentant dûment habilité) :

VILLE DE ROYAT (P. de D.) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Facturation à adresser au siège de la Mairie (service financier) accompagnée d'une copie du présent bon de commande ou à défaut de ses références. Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en cas de 1ère commande ou changement de références. Paiement par mandat administratif selon la règlementation comptable du secteur public. Virement effectué par : Trésorerie Municipale (04 73 29 74 80 / T063011@dgfip.finances.gouv.fr) 67 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand. Les achats des Collectivités Territoriales sont régis par les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Fournitures Courantes et Services (FCS) et Travaux en vigueur.

Edité le : 01/04/2025

VILLE DE ROYAT (P. de D.)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE